

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Haute-Saône
Arrondissement
VESOUL
Commune
Soing-Cubry-Charentenay

L'an deux mil dix-sept, le 27 septembre, le Conseil Municipal de la commune de **Soing-Cubry-Charentenay** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. PIERRE Didier, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Pour 8

Contre : 0

abstentions : 0

Etaient présents : MM. PIERRE D- PETIT J-C – GLAUSER M – FIGARD X
CHALMIN T – SEYLLER R - ROBERT G -- GIRARDET H

Absent(s) excusé (s) CHEVALIER M – DUGOURGEOT C- AFFLATET C

Absent (s) : –

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gilles ROBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Convocation du 15/10/2017

C.R. affiché le 30/10/2017

Le Maire,

Suite au départ en retraite de la secrétaire de l'AF de Soing (mairie de Fresnes st Mamès), il y a lieu de faire une convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'engager à assurer la gestion administrative de l'association foncière de Soing (utilisation du matériel informatique de la commune et du personnel communal). L'association foncière de Soing versera à la commune une somme de 480.00€ par an révisable, (279€ pour l'année 2017, du 01/06 au 31/12/17) pour les services rendus. Les heures de secrétariat de l'association foncière de Soing seront effectuées par la secrétaire de mairie en dehors des heures de secrétariat de mairie, et seront donc payées en heures complémentaires par la commune. Cette convention prend effet au 1^{er} juin 2017.

Convention avec l'AF de Soing

Orange décide de rembourser un trop versé de 31.82€. Allianz verse la somme de 477.50€ correspondant au sinistre sur Charentenay. La SICAE décide de rembourser un trop versé de 39.46€ pour un trop payé sur le logement communal de la Poste. Le conseil municipal, l'exposé ci-dessus entendu, délibère autorise le Maire à encaisser les chèques de 31.82€, 477.50€ et de 39.46€ en émettant un titre de recette.

Encaissement de 3 chèques

Affouage 2016/2017

Le Conseil Municipal décide de fixer la taxe d'affouage pour l'exercice 2017/2018 à 25 € à Cubry/Soing et pour Charentenay à 6€. Décide que les inscriptions se feront toujours en mairie (signature du registre des inscriptions) avec le paiement. Décide d'établir un règlement pour les affouagistes et de le faire signer. Seules les inscriptions payées pourront être validées (avec présentation de l'assurance responsabilité civile)

ONF Etat d'assiette et travaux 2018

Le conseil municipal accepte l'état d'assiette 2017/2018 à l'unanimité, ainsi que les travaux pour un coût total de 20 594€.

Service de l'eau

Le conseil municipal décide de contacter les services compétents pour étudier ce dossier.

Séance levée 22h25